

**RAPPORT N° 05/5-23**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**COMPTE DE GESTION 2004**  
**REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**

La régie chargée de la gestion des Cimetières et du Crématorium est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Commune. A la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :


- le Compte Administratif, pour ce qui est de l'Ordonnateur, d'une part ;
- le Compte de Gestion, pour ce qui est du Comptable, d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de l'année 2004 s'équilibraient à la somme de 263 070,35 € pour la Section de Fonctionnement.

L'exécution du Budget des Affaires Funéraires pour l'exercice 2004 telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, Comptable de la Régie, se traduit par un déficit de clôture de - 21 881,93 € en Section de Fonctionnement ; avec la reprise du résultat antérieur excédentaire de 23 570,35 €, le résultat brut global de clôture fait apparaître un excédent de 1 688,42 €.

Je vous demande donc d'approuver le Compte de Gestion de la Régie Affaires Funéraires produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2004.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE DEPUTE-MAIRE**  
  
*Victoria*  
**Paul VICTORIA**

**DELIBERATION N° 05/5-23  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 24 juin 2005**

**OBJET**

**COMPTE DE GESTION 2004  
REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-23 du Député-Maire ;


Vu le rapport de Monsieur le Receveur Municipal ;

Sur l'avis favorable des Commissions 1° Vie Familiale, et 2° Finances et Administration Générale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte de Gestion de la Régie Affaires Funéraires produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2004, qui se traduit par un déficit de clôture de 21 881,93 € (\*) en Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **1 JUL**, 2005

**LE DEPUTE-MAIRE**  
  
**Paul VICTORIA**

(\*) Avec la reprise du résultat antérieur excédentaire de 23 570,35 €, le résultat brut global de clôture fait apparaître un excédent de 1 688,42 €.